

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Émilie ZANETTI
Tél. : 05 49 08 69 57
Adresse mail : emilie.zanetti@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 27 FEV. 2024

Prise d'acte n° A6510

Monsieur,

Par courrier reçu le 2 octobre 2023, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur le parking du site que vous exploitez à PAMPROUX.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 5145 du 12 octobre 2011 pour l'exploitation d'une unité d'abattage et de transformation d'animaux de boucherie soumise à autorisation.

Le projet consiste à installer des ombrières photovoltaïques sur des parkings VL des salariés, situés à plus de 10 m des bâtiments ICPE. Une seule zone est prévue pour les ombrières et le terrain est déjà artificialisé par un revêtement bitume. Les centrales photovoltaïques seront exploitées pendant au moins 30 ans.

Les installations photovoltaïques n'ont pas vocation à être la seule source d'énergie de l'établissement, cette dernière étant rattachée au réseau électrique de manière constante. Ces nouvelles installations ne sont pas considérées comme des installations connexes de l'installation classée pour la protection de l'environnement.

Après examen du dossier par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, cette modification est notable mais ne modifie pas le dossier initial de façon substantielle

Conformément à l'article R181-46 du Code de l'environnement, je prends donc acte de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

COOPERL
ZI de Verdeil
79800 SAINTE-EANNE